



Fonds Français pour
l'Environnement Mondial

**Cadre
de programmation
stratégique
2007 - 2008**

Mars 2007

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
A. Bilan résumé des réalisations sur la période 2005-2006	4
B. Les orientations du cadre de programmation 2007-2008	5
1. Affirmer les principes et critères d'interventions tout en faisant évoluer la notion d'innovation	5
1.1. Principes	5
1.2. Critères	6
2. Approfondir les orientations stratégiques par domaine	7
2.1. Biodiversité	7
2.2. Changements climatiques	8
2.3. Eaux internationales	9
2.4. Dégradation des terres	11
2.5. Polluants chimiques et polluants organiques persistants	11
3. Valoriser les relations avec le FEM et le FMPM (protection de la couche d'ozone)	12
3.1. Le Fonds pour l'environnement mondial	12
3.2. Le Fonds multilatéral du protocole de Montréal	12
4. Poursuivre l'appui aux initiatives portées par la société civile	13
5. Renforcer les missions du Comité scientifique et technique	13
6. Rendre l'organisation et les méthodes de travail plus efficaces	14
6.1. Articulation avec les partenaires	14
6.2. Amélioration de la capitalisation des projets	14
7. Développer la communication	15
8. Améliorer en continue la gestion financière	15
8.1. Un système d'alerte	15
8.2. Décaissements et engagements	16
9. Infléchir ou renforcer les activités dans les zones géographiques et les domaines d'intervention - Objectifs géographiques et par domaine	17
10. Adapter les moyens financiers et humains	18
10.1. Les moyens humains du secrétariat du FFEM (organigramme en annexe)	18
10.2. Le renforcement de l'implication des institutions-membres	18
C. Liste des annexes	20
• Annexe 1 - Histogrammes des objectifs et engagements 2005-2006 par domaine et par région	21
• Annexe 2 - Zones d'interventions géographiques	23
• Annexe 3 - Stratégie de communication et principales actions de communication en 2005 et 2006	24
• Annexe 4 - Ressources – Emplois financiers pour la période 2007-2008	35
• Annexe 5 - FFEM et collectivités d'Outre-mer françaises	36
• Annexe 6 - Organigramme du secrétariat du FFEM	39

INTRODUCTION

Le cadre de programmation stratégique (CPS) est un instrument de pilotage stratégique des actions du FFEM qui doit faciliter la mise en œuvre des missions qui lui sont assignées et leur suivi par les membres du comité de pilotage du FFEM.

Il décline les orientations arrêtées par le comité de pilotage en termes de domaines prioritaires, de zones géographiques, de partenaires préférentiels, d'organisation, de méthodes ou de technologies à favoriser.

Depuis le comité de pilotage de novembre 2002, il est convenu que les cadres de programmation soient établis pour une période de deux ans. Deux cadres de programmation stratégique du FFEM ont déjà été adoptés, ils ont porté sur les exercices 2003-2004 et 2005-2006 et ont couvert la troisième reconstitution du Fonds. Le présent CPS couvre la période 2007-2008.

Le rapport d'évaluation comptable, financier, opérationnel et institutionnel du FFEM et le rapport d'évaluation des "sages", remis en mars 2006, les décisions des comités de pilotage des 19 mai et 5 juillet 2006 où ont été examinés les conclusions de ces rapports, constituent la base du CPS 2007-2008.



BILAN RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS SUR LA PÉRIODE 2005-2006

Le CPS 2005-2006 du FFEM a été approuvé par son comité de pilotage et par le cabinet du Premier ministre, début 2005.

Ce cadre a été la traduction opérationnelle des recommandations de l'audit scientifique et de gestion du FFEM réalisé en 2002, à l'issue des deux cycles d'activités liés aux dotations 1994-1998 et 1999-2002.

Le CPS 2005-2006 a concerné les objectifs par domaine et par géographie, l'amélioration du cycle des projets (cadre logique, indicateurs et mesures d'impacts...), la capitalisation, la communication, le développement des partenariats, les cofinancements et les activités d'appui aux administrations. Le secrétariat du Fonds a poursuivi et renforcé ses activités d'appui et de conseils à la Mission interministérielle d'effet de serre, au MINEFI, au MAE et au MEDD pour le Fonds multilatéral, la protection de la couche d'ozone (FMPM) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

La période 2005-2006 a été caractérisée par les principaux résultats suivants :

- l'adoption de stratégies sectorielles relatives aux changements climatiques et aux eaux internationales (la stratégie sectorielle biodiversité a été adoptée en 2004) a permis de cibler les orientations dans ces domaines ; le renforcement de la capitalisation a été poursuivi sur la base des rapports de fin de projets et des post évaluations ;
- une activité très importante de communication des actions du Fonds, en particulier dans le cadre de conférences internationales ou des parties aux conventions climat et biodiversité et, la création d'un site Internet propre ;
- la situation des décaissements et des engagements a été en forte amélioration par rapport aux années antérieures : l'objectif ambitieux de ratio de 45 % des décaissements totaux sur engagements totaux à fin 2006, a été atteint, grâce à une politique volontariste de suivi des projets et de toilettage du portefeuille.

Les objectifs par géographie et par domaine sur la période 2005-2006 ont été diversement atteints¹ :

- sur le plan géographique, les engagements en Afrique subsaharienne ont été largement dépassés ; ils ont été tenus en Méditerranée mais non atteints en Amérique latine, Asie Pacifique et en Europe de l'Est,
- sur le plan des domaines, les engagements en biodiversité, "mixtes" et nouvelle fenêtre (désertification et polluants organiques persistants) ont été tenus ou dépassés ; les engagements en matière de lutte contre le réchauffement climatique et en matière d'eaux internationales n'ont pas été atteints.

La combinaison des objectifs de six objectifs géographiques et de six objectifs par domaine s'est avérée difficile à mettre en œuvre.

1) Cf. Annexe 1 : Histogrammes des objectifs et engagements 2005-2006 par domaine et par région.

B

LES ORIENTATIONS DU CADRE DE PROGRAMMATION 2007-2008

La stratégie proposée tient compte de l'expérience des exercices antérieurs, des recommandations des rapports d'évaluation du Fonds datés de mars 2006 du cabinet d'audit et du Comité des "sages", des recommandations des comités de pilotage de mai et juillet 2006, et des décisions du Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID) de juin 2006 relatif à la reconstitution des ressources à hauteur de 70 millions d'euros pour 2007-2010 ; elle vise à :

- affirmer les principes et critères d'interventions tout en faisant évoluer la notion d'innovation,
- approfondir les orientations stratégiques spécifiques par domaine,
- poursuivre l'appui aux initiatives portées par la société civile,
- renforcer les missions du comité scientifique et technique (CST),
- rendre l'organisation et les méthodes de travail plus efficaces,
- poursuivre le développement de la communication,
- améliorer en continu la gestion financière,
- infléchir ou renforcer les activités par rapport aux objectifs 2005- 2006 sur l'Afrique et la Méditerranée,
- poursuivre les appuis au Fonds pour l'environnement mondial et au Fonds multilatéral pour le protocole de Montréal,
- adapter les moyens financiers et humains aux ambitions.

Cette stratégie est articulée autour des ambitions suivantes : rigueur de la gestion, qualité de l'instruction des projets, recherche de capitalisation, volonté affirmée d'ouverture, de communication et de sensibilisation des tiers, appuis aux tutelles.

1. Affirmer les principes et critères d'interventions tout en faisant évoluer la notion d'innovation

1.1. Principes

■ 1. Les rapports d'évaluation de mars 2006 ont à la fois confirmé la pertinence du positionnement des actions du Fonds sur les problématiques de l'environnement mondial liées au développement durable des pays en développement et exprimé le besoin de redéfinir la notion fondamentale d'innovation.

La pertinence des six domaines d'intervention relatifs à la biodiversité, le climat, les eaux internationales, la dégradation des terres et les polluants chimiques, la couche d'ozone, a été affirmée.

Il est convenu de ne plus classer les projets dans le domaine désigné "fenêtre mixte" qui est apparu peu lisible ; les projets qui relevaient de la "fenêtre mixte" seront reclassés en fonction du domaine prédominant d'intervention.

Ainsi, les axes thématiques fondamentaux du FFEM, correspondant à la production de biens publics mondiaux, demeurent :

- les changements climatiques, avec entre autres un effort particulier à faire pour le développement urbain et l'adaptation,

LES ORIENTATIONS DU CADRE DE PROGRAMMATION 2007-2008

- la préservation et la gestion de la biodiversité,
- la protection des eaux internationales continentales et marines,
- la lutte contre la dégradation des terres, y compris la désertification et la déforestation,
- la lutte contre les polluants chimiques, en particulier les polluants organiques persistants.

■ 2. La protection de la couche d'ozone stratosphérique est traitée de manière spécifique par le secrétariat du FFEM, selon les procédures du Fonds multilatéral du protocole de Montréal.

■ 3. Conformément aux conclusions du CICID², la priorité à l'Afrique et à la Méditerranée est confirmée. Les zones géographiques d'intervention concernent les pays en développement, pays moins avancés ou pays émergents, éligibles à l'aide publique au développement (cf. liste OCDE/CAD des pays éligibles à l'aide publique au développement - annexe 2).

■ 4. Les projets et les programmes sont préparés, présentés, suivis et évalués par une ou des institutions-membres du comité de pilotage. Le secrétariat du Fonds apporte son appui au processus d'instruction. Le comité scientifique et technique inspire les orientations de stratégies par domaine, fournit un avis sur les fiches d'identification des projets et contribue au suivi et à l'évaluation des projets et programmes.

Cette répartition de compétences entre institutions-membres, CST et secrétariat, définie dans la convention Etat-AFD du 3 septembre 2004, reste **la clef de voûte du FFEM**.

■ 5. Les financements du FFEM viennent en complément de financement apporté par le(s) bénéficiaire(s) et les autres partenaires ; le FFEM finance une part minoritaire des coûts des projets et ne finance pas d'une manière générale les coûts récurrents, ni les coûts de fonctionnement d'institutions ou d'organismes. A titre exceptionnel, ce type de dépenses pourra être envisagé pour permettre la mise en œuvre des activités prévues au projet, à condition que ces dépenses soient, à l'issue du projet, intégralement prises en charge par d'autres sources de financement, conformément au critère d'éligibilité relatif à la pérennité économique et financière après projet.

■ 6. Les conditions de prise en considération de cofinancements, définies dans le CPS précédent restent totalement valides : le point essentiel est leur contribution explicite aux objectifs du projet et leur intégration dans le cadre logique.

■ 7. Le FFEM est un outil additionnel de l'aide extérieure française, comptabilisé à 100 % en aide publique au développement. Il est délié et recherche les synergies avec les autres instruments de coopération et de développement, tant français qu'internationaux (le Fonds pour l'environnement mondial, notamment).

1.2. Critères

Les critères généraux d'éligibilité des projets ou programmes restent les suivants :

- contribution à la préservation de l'environnement mondial,
- contribution au développement local
- caractère innovant,
- caractère démonstratif et reproductible,
- pérennité économique et financière après projet,

2) 20 juillet 2004, 18 mai 2005, 19 juin 2006.

- viabilité au plan écologique et environnemental,
- acceptabilité sociale et culturelle,
- cadre institutionnel adéquat.

Le rapport d'évaluation des "sages" centré sur la stratégie du Fonds a souligné la nécessité d'approfondir la réflexion sur l'articulation des critères d'éligibilité, la place du critère d'innovation et sa compatibilité avec les autres critères, notamment celui de reproductibilité. Il est convenu qu'une réflexion soit engagée sur ces questions, avec l'appui du Comité Scientifique et Technique.

2. Approfondir les orientations stratégiques par domaine

Le FFEM est l'un des grands instruments au service de la politique française de coopération et de développement en matière de changements climatiques, de biodiversité, d'eaux internationales, de désertification et de dégradation des terres, de protection de la couche d'ozone et de polluants organiques persistants.

Les actions du FFEM répondent aux orientations des conventions environnementales internationales auxquelles la France a souscrit dans les orientations de la Charte de l'environnement, de la Stratégie nationale de développement durable, des décisions du CICID et notamment ses stratégies sectorielles "eau" et "environnement". Elles s'inscrivent dans les grandes orientations fixées par le Président de la République française en matière d'environnement depuis le sommet mondial de la Terre à Johannesburg en 2002.

2.1. Biodiversité

Il conviendra de continuer à faire émerger les idées novatrices et les nouveaux acteurs, mais avec une certaine souplesse sur le critère d'innovation. La grande capacité à saisir des opportunités et à réagir rapidement devra être préservée.

Enfin, il conviendra de renforcer la capitalisation sur les sujets où le FFEM constitue une référence mondiale et de diffuser les meilleures pratiques et évolutions institutionnelles identifiées.

Le Fonds se concentrera sur l'exploitation durable des ressources naturelles, sur leur valorisation économique et tout particulièrement sur l'efficacité de gestion des aires protégées (terrestres et marines) ainsi que de leur périphérie.

La promotion **de l'exploitation durable des forêts** est un axe prioritaire d'intervention : il s'agira d'en **mesurer les résultats** sur la biodiversité animale et végétale, d'étendre le dispositif à des **concessions de petite taille**, et de déboucher sur des **certifications** encore rares en Afrique tropicale...

L'exploitation d'autres ressources naturelles que le bois d'œuvre a suscité de nombreux espoirs de revenus ; le principal bénéfice des populations locales réside souvent dans **l'accès et l'usage de leurs ressources traditionnelles**.

La valorisation économique des ressources naturelles peut être envisagée en termes de développement local notamment par **le commerce équitable, l'écotourisme, les droits des populations sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels, le paiement de services écologiques** comme le maintien d'un couvert végétal pour assurer la pérennité des ressources en eau, **le stockage de carbone** dans les forêts maintenues ou réhabilitées.

LES ORIENTATIONS DU CADRE DE PROGRAMMATION 2007-2008

Le soutien aux **aires marines protégées** impliquant les pêcheurs sera poursuivi : il conviendra d'en mesurer les résultats et d'en diffuser les enseignements sur les meilleures pratiques. La biodiversité marine, via notamment la gestion des pêcheries, fera également l'objet d'un suivi attentif, au titre des actions menées en matière d'eaux internationales (cf. infra).

Les projets s'inscrivent déjà dans une approche **d'aménagement du territoire**, au travers de changements d'affectation des espaces, de modification de leur mode de gouvernance, de leur gestion à l'échelle du **paysage**, de **zonage** et de **règles des différents usages**, d'établissement de **corridors de protection et de migration de la faune**, négociés avec les populations ou décidés par elles. La prochaine période devrait voir une généralisation de ces approches dans de nouvelles zones et à des échelles plus grandes, et une **capitalisation** des résultats.

De nouvelles thématiques seront explorées avec quelques projets sur des sujets novateurs, ainsi :

- la mise en œuvre du **Traité international sur les ressources génétiques** agricoles devrait amener des opportunités d'intervention ;
- la conservation des **espèces cultivées ou des races élevées** a été peu soutenue : la promotion de **pratiques agricoles conservatrices** permettra d'y répondre ;
- les questions relatives aux **aires protégées marines de statut international hors zone économique exclusive** émergent actuellement et le FFEM pourra participer au soutien de ces initiatives ;
- la biosécurité et la réglementation des organismes vivants génétiquement modifiés (OGM) sont des sujets nouveaux, mais il faudra veiller à la complémentarité entre le FFEM et FEM notamment sur les questions de définition de la politique, de la réglementation et de la formation ;
- enfin, il conviendra de garder la possibilité d'intervention sur quelques **espèces spécialement menacées** qui justifient des programmes d'actions spécifiques.

Sur le plan de la participation à des activités internationales, compte tenu de son poids dans la coopération française en matière de biodiversité, le FFEM devrait être présent dans les manifestations suivantes :

- **poursuite de l'exposition itinérante "Biodiversité, Humanité, nos vies sont liées"** par le FFEM et les institutions-membres MEDD, MAE et AFD (sous forme d'affiches, de dépliants, d'expositions photos et d'un film diffusés par le réseau des ambassades et alliances françaises dans les pays en développement) ;
- conférence des parties (COP 9) de la convention sur la diversité biologique ;
- **réunions internationales** sur les forêts tropicales et le Forum international des Nations Unies sur les forêts (FNUF) ;
- 4^{ème} Congrès mondial de la Conservation (UICN, Barcelone 2008).

2.2. Changements climatiques

Dans le contexte de la croissance mondiale (économie, population, consommation), de la prise de conscience des risques liés aux changements climatiques, les changements climatiques sont devenus un sujet de politique mondiale. Elle concerne des questions essentielles liées à la **responsabilité** différenciée des Etats, à la répartition des **efforts entre les pays**, à leurs **politiques et modes de développement**, à l'orientation des travaux de recherche et développement, aux progrès et aux choix **technologiques**, au nécessaire besoin de solidarité entre les pays pour lutter efficacement contre les changements climatiques, et trouver des éléments de réponse adaptés aux conséquences prévisibles de ces changements, notamment dans les pays les plus défavorisés.

Le FFEM a développé un savoir et un certain savoir-faire en matière de lutte contre les changements climatiques dans les pays du sud. Son expérience en matière d'innovation et de levier favorisant le changement dans ces pays, a permis à plusieurs institutions ou partenaires de poursuivre et développer

les interventions initialement réalisées par le FFEM. Les exemples les plus significatifs sont l'orientation depuis 2004 des interventions de l'AFD en Chine vers les problématiques d'efficacité énergétique ou le développement des éoliennes dans le secteur cimentier des pays du Maghreb.

La coopération entre les acteurs vise à préserver les intérêts de chacun, ceux de leur communauté ou du secteur auxquels ils appartiennent, et aussi ceux de la planète.

Pour la nouvelle période 2007-2008, les orientations se concentreront sur les aspects suivants :

- poursuivre en les étendant les interventions du FFEM vers les pays émergents définis dans le CICID (Inde...) dans des configurations nouvelles avec les ONG, les banques de développement régionales et locales ;
- intensifier nos efforts en Afrique en matière de lutte contre les changements climatiques, notamment à travers des projets d'adaptation, afin de se mettre en cohérence avec les décisions prises à la conférence des parties de la convention climat de Nairobi ;
- s'assurer que l'action du FFEM porte, au-delà des actions de communication, à la mise en place de stratégies de lutte contre les changements climatiques dans les pays aux niveaux national et/ou régional en liaison avec les politiques de développement durable des pays et des régions ;
- s'intéresser à de nouvelles thématiques comme celles de **l'adaptation** (observation, santé, agriculture, hydrologie, sécheresse, système de prévention, d'alerte, etc...), du **transfert des technologies** propres ("good practices", suppression des "barrières", financement incitatif) ou encore celles des croisements et des **synergies** entre les différentes thématiques de l'environnement mondial (biodiversité, ozone, désertification, eaux internationales, etc...) ;
- faciliter l'intégration dans les projets de développement des outils financiers des **mécanismes de Kyoto** (MOC et MDP) ;
- améliorer les relations et l'implication des acteurs socio-économiques français dans les actions du FFEM ;
- renforcer ses liens et développer des synergies avec les actions à l'international, dans les collectivités d'Outre-mer et en France métropolitaine, des organismes de recherche et des agences spécialisées : METEORFRANCE, ANR (Agence nationale de la Recherche, CEA-CNRS, BRGM, CIRAD, CIRED, ONERC, etc...) ;
- participer aux initiatives européennes (UE, BEI, etc.) et internationales dans ce domaine (FEM et conférences des parties des conventions, institutions Banque mondiale, PNUD, PNUE). Le FFEM contribuera aux manifestations importantes concernant les changements climatiques en France et à l'international. Il participera en particulier aux conférences des parties du protocole de Kyoto en 2007 et en 2008.

2.3. Eaux internationales

A l'instar de l'approche adoptée par le Fonds pour l'environnement mondial, on entend par "eaux internationales" les eaux **marines ou continentales** auxquelles **plusieurs entités (Etats, Nations du Nord et du Sud) peuvent avoir accès**. L'intégrité de ces ressources est menacée par des pollutions d'origine urbaine, industrielle et agricole et leur exploitation ne fait que rarement l'objet d'une gestion concertée. Cette situation conduit souvent à une surexploitation et à une dégradation des milieux naturels et, dans certains cas, contribue à l'instabilité politique de pays ou de régions. Ces processus devraient être amplifiés par les effets du changement climatique.

LES ORIENTATIONS DU CADRE DE PROGRAMMATION 2007-2008

Conformément aux orientations de la coopération française, les interventions du FFEM dans le domaine des "Eaux internationales" seront construites autour des **cinq niveaux de gestion** suivants :

- **La gestion des hydro systèmes nationaux et internationaux**

Les interventions porteront sur la construction ou le soutien aux institutions de gestion participative des ressources (autorités nationales, organismes de bassin) en adaptant leurs fonctions aux spécificités locales. L'amélioration des dispositifs de collecte et d'échanges des données pour une meilleure connaissance des ressources en eau et le développement d'outils d'aide à la décision sont essentiels.

- **La gestion des bassins versants**

L'envasement des retenues, l'érosion des sols, les inondations accentuées par la déforestation, la perte de biodiversité, la turbidité des eaux, la dégradation des zones humides et côtières, la prolifération des espèces invasives résultent de l'absence de protection des bassins versants. Une gestion par bassins versants bénéficie aux populations en amont et aux usagers de l'aval. Elle génère des effets positifs, des services environnementaux : séquestration de carbone, protection de la biodiversité, évolution des régimes hydriques, lutte contre la désertification.

- **La gestion des pollutions marines**

La plupart des eaux résiduelles sont aujourd'hui rejetées dans le milieu naturel sans traitement préalable et contribuent ainsi à sa dégradation, en particulier les milieux marins. Pour rompre avec cette situation, il est nécessaire de mettre en place des institutions régionales ayant la capacité à influencer les politiques nationales en matière de traitement des eaux résiduelles et des plans d'actions locaux.

Par ailleurs, plusieurs conventions et accords internationaux visent à empêcher l'évacuation incontrôlée de débris en mer pouvant mettre en danger la santé humaine, les organismes marins, l'environnement marin, ou pouvant interférer avec les autres activités maritimes. Dans les cas où l'immersion n'est pas interdite, les actions à mettre en œuvre portent sur l'encadrement des opérations d'immersion et sur l'adoption des procédures pertinentes qui comprennent souvent des dispositions techniques. De nombreux pays en développement rencontrent en effet des difficultés à encadrer ces opérations.

- **La gestion des zones côtières**

Les zones côtières sont les premières victimes de l'anthropisation du fait de la croissance démographique qui affecte principalement les zones côtières et du développement des activités industrielles et touristiques. Les actions de protection des zones côtières passent par l'élaboration de schéma d'aménagement et le soutien à la mise en place de mesures de protection et de conservation.

- **La gestion des pêcheries**

Toutes les pêcheries sont actuellement exploitées à leur maximum et, pour nombre d'entre elles, sont surexploitées. Des structures de concertation sont à mettre en place afin de définir les modalités d'une exploitation durable des ressources halieutiques, dans le respect des cultures. L'échelle pertinente d'intervention de ces instances de concertation est "l'écosystème marin" qui permet d'appréhender la préservation des espèces au niveau de leur biotope. Cette approche nécessite le soutien à la mise en place d'instances de concertation ayant compétence sur ces espaces et implique généralement plusieurs Zones Economiques Exclusives.

Le FFEM participera aux événements importants comme les manifestations liées à la mise en œuvre de la convention de Barcelone pour la Méditerranée (avec le PNUE) ou le réseau international des organismes de bassin (RIOB).

Sur le plan des projets, le Fonds pourra participer à des actions nouvelles dans le cadre de programmes régionaux importants comme :

- les initiatives de mise en valeur des bassins du Nil, du Mékong, du Congo... ;
- l'appui à l'Organisation du Traité de Coopération amazonien pour le bassin de l'Amazonie ;
- l'initiative régionale d'appui à la protection et à la valorisation des écosystèmes et récifs coralliens tout particulièrement du Pacifique sud ;
- le programme de conservation de biodiversité marine et côtière et des récifs coralliens dans l'Océan indien occidental ;
- la gestion des pêcheries du sud-ouest de l'Océan indien ;
- le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM).

2.4. Dégradation des terres

Compte tenu des perspectives dans les autres domaines et des moyens disponibles, le Fonds adoptera une stratégie de niches ou d'opportunités complémentaires des autres conventions (changements climatiques, biodiversité, eaux internationales, polluants organiques persistants) et des actions mises en œuvre par les acteurs majeurs dans ce domaine, bilatéraux (MAE, AFD, groupe des ONG) et multilatéraux (PNUD, FIDA, Mécanisme Mondial de la Convention des Nations Unies, Banque mondiale).

Les opportunités d'actions du FFEM dans le domaine de la lutte contre la désertification sont localisées dans la zone d'intervention prioritaire représentée par les états membres de l'Observatoire du Sahara et du Sahel³ (zone ZSP).

Leurs points d'application seront en priorité des appuis à la mise en œuvre de projets au niveau local visant à soutenir la résilience des écosystèmes et/ou à mettre en place les méthodes et moyens d'inversion des processus là où la désertification n'a pas atteint son seuil d'irréversibilité.

Dans cette perspective, les thématiques à privilégier concerneront les appuis :

- au développement de systèmes de production agricoles durables (agriculture de conservation, pastoralisme, économie d'eau) ;
- aux initiatives locales (bois de feu, aménagement de bassins versants, gestion des forêts sèches) ;
- à la gestion des ressources naturelles en rapport avec la dégradation des terres.

2.5. Polluants chimiques et polluants organiques persistants

Ce domaine est de plus en plus reconnu comme important sur le plan international comme l'a souligné la conférence de Dubaï de 2006 et l'initiative SAICM (approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques) à laquelle la France apporte son soutien.

Les activités industrielles et agricoles des pays émergents engendrent des usages de plus en plus importants de produits chimiques générant des résidus ou des polluants graves pour la santé humaine et les écosystèmes en général.

La stratégie du FFEM devra rechercher, en cohérence avec la stratégie des conventions Rotterdam, Stockholm, ainsi que celle du FEM, à appuyer des projets pilotes ou emblématiques dans ses propres zones d'intervention.

3) Maghreb Arabe, Afrique Sahélienne et pays d'Afrique de l'Est (Ouganda, Kenya, Ethiopie, Djibouti).

3. Valoriser les relations avec le FEM et le FMPPM (protection de la couche d'ozone)

Le secrétariat du FFEM poursuivra les missions d'appui relatives aux orientations et décisions du conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds multilatéral du protocole de Montréal.

3.1. Le Fonds pour l'environnement mondial

Pour les années 2007-2010 ses ressources ont été renouvelées à hauteur de 3,13 milliards de dollars. La France y contribue pour 154 millions d'euros.

Le secrétariat du FFEM, sur la base de son expérience des thématiques et des projets, en tant que gestionnaire de fonds publics dédiés au développement durable et à l'environnement mondial, poursuivra ses appuis au Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie à deux niveaux :

- les avis sur tous les documents de stratégie du conseil du FEM,
- les avis sur les projets instruits par le FEM.

Pour ces tâches, le secrétariat valorisera les ressources humaines disponibles à l'AFD ou auprès de consultants.

Des financements conjoints du FFEM et du FEM seront recherchés dans la limite de 20 % des concours du FFEM sur les exercices 2007-2008. Ceux-ci devront assurer la visibilité des actions du FFEM et, si possible, permettre la mobilisation de partenaires français : recherche, institutions et entreprises publiques et privées, collectivités territoriales, ONG.

3.2. Le Fonds multilatéral du protocole de Montréal

Le Fonds multilatéral a été reconstitué à une hauteur de 470 MUSD pour 2006-2008. La contribution française annuelle au Fonds multilatéral s'élève à 8,119 M€. Le FFEM poursuivra la mise en œuvre des projets bilatéraux à concurrence de 20 % de cette contribution.

Les axes définis précédemment seront poursuivis: ancrage majoritaire en Afrique et coopération avec d'autres agences d'exécution, et en particulier la coopération avec d'autres pays européens (Allemagne-GTZ) et avec des agences d'exécution, en l'occurrence le PNUD, le PNUE et l'ONUDI, afin d'atteindre les deux objectifs suivants :

- le renforcement de la présence française dans certaines zones géographiques (Afrique de l'Est et Inde),
- la participation à des groupes de contacts en marge des réunions internationales traitant entre autres de la problématique de la destruction et du trafic illégal des substances appauvrissant la couche d'ozone.

Le FFEM contribuera aux principales réunions de réseaux des coordinateurs ozone, aux réunions du comité exécutif, aux réunions des parties du protocole de Montréal et aux réunions thématiques d'intérêt stratégique.

Enfin, le FFEM pourra étendre l'expérience qu'il a acquise dans la mise en œuvre du protocole de Montréal et du suivi de l'ensemble des activités du Fonds multilatéral, à la problématique nouvelle de la gestion internationale des produits chimiques dans la cadre de l'initiative de gestion internationale des substances chimiques.

Pour la mise en œuvre de la part bilatérale des financements français relatifs à la protection de la couche d'ozone, le secrétariat continuera à recevoir l'appui d'un consultant spécialisé, qui contribuera aussi à la participation française aux comités exécutifs.

4. Poursuivre l'appui aux initiatives portées par la société civile

Les engagements de la France lors de la conférence de Monterrey de 2004 sont de doubler les montants de l'APD transitant par les Organisations Non Gouvernementales.

En réponse aux directives de la stratégie française de biodiversité, aux orientations du CICID et aux souhaits de nombreuses ONG du Nord et du Sud, le FFEM a engagé en 2005 et 2006 **un programme de petites initiatives innovantes**.

Ce programme s'adresse essentiellement aux pays de la **zone de solidarité prioritaire d'Afrique francophone**. Il vise l'émergence d'initiatives locales contribuant sur le terrain à la mise en œuvre des accords multilatéraux en matière d'environnement (biodiversité, changements climatiques, polluants organiques persistants), au renforcement de la capacité d'influence de la société civile des pays du Sud sur les politiques nationales et locales pour les thèmes d'environnement mondial et à la capitalisation d'expériences en matière de micro-projets environnementaux.

L'évaluation de ce programme sera effectuée en 2008 pour juger de l'intérêt de le poursuivre et identifier les évolutions à apporter en vue d'une meilleure efficacité et pertinence de ce type d'actions.

L'éventualité de l'extension du programme des petites initiatives innovantes aux projets de lutte contre la désertification et de gestion de la ressource en eau sera envisagée sur la base notamment du bilan de l'Initiative régionale pour l'environnement mondial et la lutte contre la désertification (IREMLCD), mise en œuvre par le CILSS, qui devrait s'achever fin 2008.

Enfin, outre le programme de petites initiatives, le FFEM portera attention à l'implication de la société civile dans la mise en œuvre des projets dans chacune des fenêtres d'intervention.

5. Renforcer les missions du Comité scientifique et technique

Le CST est l'instance qui donne un avis sur la qualité des projets présentés mais aussi contribue à la définition des méthodologies développées pour les instruire et à l'élaboration des stratégies dans les domaines liés à l'environnement mondial et son articulation avec le développement durable.

Les études d'évaluation du FFEM en vue de sa reconstitution 2007-2010 ont montré la nécessité de renforcer le rôle du CST en lui donnant un rôle moteur dans la construction des savoirs et savoir-faire du Fonds.

Il est donc prévu de renforcer ses missions autour des trois axes suivants :

- l'examen des projets proposés au Fonds,
- le suivi et l'évaluation des projets,
- l'animation de la réflexion stratégique du FFEM s'agissant notamment de ses domaines d'intervention, des sujets d'environnement mondial et de leurs liens avec le développement durable.

Pour cela, des ressources spécifiques seront dégagées.

En particulier, les membres du CST seront appuyés pour l'examen des projets : chaque fiche d'identification sera examinée par deux consultants différents, le membre du CST en charge de la thématique correspondant au projet établira l'avis final transmis au comité de pilotage, en s'appuyant sur ces deux avis.

LES ORIENTATIONS DU CADRE DE PROGRAMMATION 2007-2008

De plus, au moins un séminaire annuel de réflexion stratégique sera organisé pour faire le point sur un sujet d'environnement mondial et préciser la position spécifique du FFEM.

6. Rendre l'organisation et les méthodes de travail plus efficaces

De manière générale, l'animation du portefeuille par domaine d'intervention contribue à la capitalisation que le FFEM cherche à développer et à la réflexion stratégique à mener avec les institutions membres. Cette animation passe notamment par un suivi de l'avancement de l'ensemble des projets par domaine et par les séminaires thématiques prévus avec le CST. Une réflexion pourra être menée dans ce sens.

6.1. Articulation avec les partenaires

La concertation avec les intervenants publics, privés, associatifs, collectivités locales sur les thématiques du FFEM permettra de renforcer les synergies des stratégies et de coordonner les actions respectives.

Sont, en particulier, concernés les organismes suivants :

- **Les institutions-membres et autres administrations**

- ✓ le MAE/DGCID : les Documents d'Orientations Stratégiques, qui précisent les stratégies sectorielles du CICID et les documents cadre de partenariat (DCP) constituent des cadres de référence qui doivent être pris en compte ;
- ✓ le MINEFI/DGTPE, le MEDD et le MENESR : les priorités géographiques ou thématiques devront être également prises en compte ;
- ✓ l'AFD : les cadres d'intervention pays (CIP), les cadres d'intervention département (CID) et les cadres d'intervention sectorielle (CIS) seront pris en compte ;
- ✓ la Mission interministérielle d'effet de serre (MIES).

- **Les bailleurs de fonds**

- ✓ Le groupe de la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement, le PNUD, le PNUE et le Fonds pour l'environnement mondial et ses agences de mise en œuvre avec lesquels des cofinancements devront être recherchés.

- **Les entreprises et les banques**

- ✓ les entreprises publiques et privées, les fédérations professionnelles ;
- ✓ les institutions financières ou banques privées pour des fonds d'investissements ou des "trust funds" associés aux concours du FFEM seront mobilisées.

- **Les organismes de recherche, d'enseignement supérieur, de développement, d'études**

- ✓ CIRAD, IRD, ONF, Conservatoire du littoral, OIEau, BRGM, IFREMER, ADEME, CSTB, ISTED, CEMA-GREF, ...

- **Les ONG (WWF, UICN, CI, WCS, FNH, IGF, Noé Conservation...) et les collectivités locales**

- ✓ des alliances et des cofinancements seront recherchés.

6.2. Amélioration de la capitalisation des projets

Les méthodologies de mesures des résultats, d'approfondissement des indicateurs, des actions de capi-

talisation et de communication seront développées. De même, des projets spécifiques d'intérêts régionaux incluant des volets de communication pourraient être mis en œuvre conjointement par l'AFD et les ambassades.

Parmi les actions de capitalisation, le programme indicatif suivant est envisagé.

- Le FFEM participera à des **programmes régionaux** d'envergure comme :
 - ✓ Les programmes de gestion de grands fleuves transfrontaliers du bassin du Niger, du Sénégal, des Voltas, du Nil bleu, du fleuve Orange, du Mékong, du Rio de la Plata, de l'Irtych, du Danube ;
 - ✓ la protection et la valorisation des écosystèmes et récifs coralliens du Pacifique sud, de l'océan indien et des Caraïbes ;
 - ✓ le Partenariat des Forêts du Bassin du Congo et du plateau des Guyanes ;
 - ✓ les programmes d'appui au montage de projets "Africa-Assist" et de mise en œuvre du mécanisme de développement propre dans le secteur forestier en Afrique et en Amérique latine.
- Enfin, le FFEM a financé plusieurs projets **d'aires marines protégées** (aux Antilles avec l'OECO, dans le Pacifique, l'Océan indien, et l'écorégion méso américaine). Une capitalisation spécifique de l'ensemble de ces projets et de la thématique de la conservation de la biodiversité marine, dont les récifs coralliens, sera engagée pendant la période 2007- 2008. Cette capitalisation pourra être étendue à l'expérience acquise de l'ensemble des projets traitant d'aires protégées.

7. Développer la communication

Le FFEM est devenu au bout de dix années un instrument majeur de la coopération et du développement dans les domaines de l'environnement mondial. Il doit poursuivre activement la politique de diffusion de ses expériences et ses activités, montrer son rôle et son utilité dans l'aide publique au développement responsable et durable et contribuer à l'image écologique de la France.

La communication est donc un axe stratégique essentiel du FFEM. Elle est intimement associée à la mission même du FFEM, en particulier la promotion de l'innovation et la reproductibilité des actions qu'il finance. Elle concerne notamment les institutions-membres, le comité scientifique et technique et le secrétariat du FFEM.

La communication du FFEM et la capitalisation sont liées. La communication doit au préalable être nourrie de la capitalisation des expériences. Et la capitalisation des expériences suppose une implication et une appropriation plus fortes des partenaires du FFEM.

La stratégie de communication du FFEM est développée dans une note d'orientation jointe en annexe.

8. Améliorer en continue la gestion financière

8.1. Un système d'alerte

Un système d'alerte a été mis en place en 2005 afin de suivre la vie des projets et de permettre le toilettage du portefeuille. Ce système d'alerte a été affiné et complété de deux nouveaux indicateurs relatifs aux décaissements en 2006.

Les limites suivantes sont ainsi fixées :

- un délai maximum entre l'identification et l'engagement de 24 mois,

LES ORIENTATIONS DU CADRE DE PROGRAMMATION 2007-2008

- un délai maximum entre l'engagement et la convention de 18 mois,
- un délai maximum entre la convention et le premier paiement de 12 mois,
- alerte auprès du (des) bénéficiaire (s) de la convention après le 60^{ème} mois suivant le 1^{er} décaissement,
- délai maximum entre le 1^{er} décaissement et le dernier décaissement de 72 mois.

Un point détaillé est effectué à chaque comité de pilotage pour permettre aux membres de décider de l'annulation éventuelle de projets "anormaux" et/ou de revoir à la baisse l'engagement initial.

En 2003 et 2004, le comité a décidé l'annulation de 6 projets (4 identifiés et 2 engagés) pour un montant de 5,78 millions d'euros.

En 2005 et 2006, le comité a décidé l'annulation de 6 projets (4 identifiés et 2 engagés) pour un montant de 6,36 millions d'euros.

8.2. Décaissements et engagements

Le récapitulatif ci-dessous des décaissements et des engagements sur les 10 dernières années montre une progression du taux de décaissements/engagements nets cumulés de 37 % jusqu'en fin 2004 et de 45 % au 14/12/2006, soit une augmentation de ce taux de 8 points.

Année	Décaissements projets 1994 - 2006		Engagements nets projets 1994 - 2006		
	Montant par année	en cumulé	Montant par année	en cumulé	Décaissements/ Engagements (en cumulé 1994-2006)
1994					
.....					
1999	1 837 701	3 831 160	14 388 046	33 437 904	11,46 %
2000	4 547 700	8 378 860	15 281 536	48 719 440	17,20 %
2001	5 756 712	14 135 572	27 915 644	76 635 084	18,45 %
2002	6 695 280	20 830 852	12 137 586	88 772 670	23,47 %
2003	11 774 011	32 604 863	11 132 000	99 904 670	32,64 %
2004	12 263 518	44 868 381	20 517 850	120 422 520	37,26 %
2005	12 772 874	57 641 255	21 275 000	141 697 520	40,68 %
2006	*14 007 837	71 649 092	17 032 000	**158 729 520	45,14 %

* au 14/12/2006

** au 31/12/2006

Compte tenu de l'amélioration progressive de l'instruction des projets attendue de la mise en œuvre des méthodes décidées au cours de la période 2007-2008 (sélection initiale et contrôle de qualité des études et évaluations du dispositif institutionnel et organisationnel), le FFEM se fixe comme objectif pour la période 2007-2008, de porter le taux de décaissements cumulés /engagements cumulés, de 45 % fin 2006, à 47 % fin 2008⁴.

S'agissant des engagements, il convient de tenir compte des ressources disponibles sachant que le potentiel de projets est important et dépasserait largement les ressources disponibles.

4) En première approche, le temps moyen d'exécution d'un projet après signature de convention est de 5 ans avec des décaissements de 20 % chaque année.

La note jointe en annexe 4 fait le point des ressources disponibles pour les exercices 2007-2008. Celles-ci s'élèvent à 92,86 millions d'euros pour 4 ans (soit 46,43 millions d'euros pour 2 ans, et 23,22 millions d'euros par an).

En l'état, un objectif d'engagements de 20 millions d'euros par an de projets est cohérent avec la capacité des institutions-membres du comité de pilotage, et les ressources du secrétariat.

8.3. Les cofinancements du FFEM sont limités à 50 % du montant total de chaque projet. Dans un souci de bon usage des deniers publics, ils viseront 33 %, dans toute la mesure du possible.

Par ailleurs, il est attendu des opérateurs des projets cofinancés par le FFEM, dont l'intervention est au cœur même de leur objet social, qu'ils participent substantiellement au montage financier.

8.4. Dans un souci de décision sereine et de bonne concertation au sein du comité de pilotage, le nombre de projets identifiés et engagés à chaque réunion du comité ne dépasse pas 12 projets.

9. Infléchir ou renforcer les activités dans les zones géographiques et les domaines d'intervention - Objectifs géographiques et par domaine

Les orientations quantitatives dans les domaines et dans les géographies découlent des orientations par géographie et par domaine.

Conformément à la priorité accordée à la Zone de solidarité prioritaire française, les engagements du FFEM se concentreront sur l'Afrique et sur la Méditerranée. La prédominance africaine du FFEM devra ainsi être maintenue avec un renforcement sur la Méditerranée.

Dans les autres régions et particulièrement les pays émergents, les concours du Fonds seront concentrés sur les pays où le maximum de synergies est possible avec les autres interventions françaises. Les pays d'intervention du FFEM sont ceux pouvant bénéficier de l'aide publique au développement (APD). La ventilation de l'appui du FFEM s'effectuera en priorité vers les pays ayant choisi l'environnement comme une des priorités de leur DCP, lorsqu'il existe, et les pays présentant les plus grands enjeux environnementaux à l'échelle mondiale ("hot spot" de biodiversité, forêts en Indonésie...).

La liste de ces pays a été actualisée en 2005 par l'OCDE/CAD et figure en annexe 2.

Afin d'associer des collectivités d'Outre-mer françaises aux projets du FFEM, les projets régionaux financés par le Fonds pourront bénéficier aux collectivités d'Outre-mer incluses dans les régions visées, sous réserve que ce bénéfice n'excède pas 25% de la contribution du Fonds et qu'il favorise un effet levier sur la contribution des collectivités d'Outre-mer à ces projets.

En cohérence avec les priorités françaises en matière d'environnement définies par le CICID du 19 juin 2006, les objectifs par domaine suivants ont été retenus. Les interventions relatives à la lutte contre les changements climatiques et à la préservation de la biodiversité sont prioritaires.

Pour une plus grande lisibilité de l'action du Fonds, la fenêtre "mixte" a été supprimée : les projets relevant de plusieurs domaines seront classés dans le domaine principal d'intervention.

Le contenu de la "nouvelle fenêtre" est désormais précisé.

Objectifs par domaine

	Réalisés cumulés en % sur la période 1994-2006	Objectifs corrigés (1) en % pour les exercices 2005-2006 (base 100 = 40 M€)	Objectifs en % pour les exercices 2007-2008 (base = 40 M€)
Biodiversité	54 %	38 %	35 % – 50 %
Changements Climatiques	24 %	37 %	27 % – 37 %
Eaux Internationales	14 %	21 %	10 % – 20 %
Dégradation des terres / POP	8 %	4 %	8 % – 15 %
Total	100 %	100 %	100 %

(1) La correction est liée à la suppression en 2006 de la fenêtre "mixte" qui apparaissait dans les statistiques antérieures.

En cohérence avec les priorités françaises en matière d'APD définies par le CICID, les objectifs géographiques suivants ont été retenus. Les interventions en Afrique et en Méditerranée sont prioritaires.

Objectifs par géographie

	Réalisés cumulés en % sur la période 1994-2006	Objectifs en % pour les exercices 2005-2006 (base 100 = 40 M€)	Objectifs en % pour les exercices 2007-2008 (base = 40 M€)
Afrique - Méditerranée	63 %	57 %	65 %
Afrique	48 %	40 %	
Méditerranée	15 %	17 %	
Autres régions	37 %	43 %	35 %
Asie/Pacifique	12 %	18 %	
Amérique Latine	18 %	10 %	
Europe de l'Est	8 %	15 %	
Total	100 %	100 %	100 %

Le détail des données des deux tableaux ci-dessus, figure dans l'annexe 1 - Histogrammes des réalisations d'engagements de projets 2005-2006 avec leurs objectifs par région et par domaine.

10. Adapter les moyens financiers et humains

10.1. Les moyens humains du secrétariat du FFEM (organigramme en annexe 6)

Les moyens humains du secrétariat du FFEM sont actuellement les suivants :

- un secrétaire général,
- quatre ingénieurs,
- deux chargées de gestion,
- deux secrétaires.

La poursuite et le développement des actions du FFEM en quantité et en qualité, en particulier la capitalisation, la communication, le redéploiement vers les thématiques des changements climatiques dans le développement urbain et l'adaptation ou la conservation et la biosécurité, mais aussi le maintien d'un haut niveau de qualité de prestations d'appuis aux activités liées aux stratégies de la France dans différentes thématiques (climat, forêts, eau, biodiversité, environnement, désertification...) au FEM, au

LES ORIENTATIONS DU CADRE DE PROGRAMMATION 2007-2008

Fonds multilatéral du protocole de Montréal ont un effet sur l'organisation et les moyens humains et matériels du FFEM.

Pour prendre pleinement en compte les exigences de suivi-évaluation, de capitalisation et de communication, des moyens supplémentaires - estimés à environ 5 % du montant de chaque projet - sont systématiquement programmés.

La mise en œuvre des objectifs qualitatifs et quantitatifs décrits ci-dessus représente des charges de travail additionnelles pour l'équipe du secrétariat, même si ces objectifs exigent une forte mobilisation des institutions-membres et du CST.

Le secrétariat, comme le recommande les rapports d'évaluation du Fonds de mars 2006, estime que des moyens supplémentaires humains sont indispensables avec un agent de gestion et un ingénieur. Dans ce sens, le comité de pilotage de décembre 2006 a donné son accord pour le recrutement d'un agent supplémentaire dès 2007 afin de permettre le renforcement des fonctions de capitalisation et de communication.

10.2. Le renforcement de l'implication des institutions-membres

Une plus grande participation des institutions membres aux activités d'identification, d'évaluation, de supervision, de capitalisation et de communication au sein du FFEM doit être recherchée. Le renforcement des moyens consacrés y participe.

Pour sa part, l'AFD a décidé, dans le cadre de sa nouvelle stratégie POS II, de renforcer les synergies avec le FFEM. Ainsi, au-delà de ses missions contractuelles de gestionnaire comptable, financier, administratif, et d'hébergement du secrétariat, l'AFD développera les articulations avec le FFEM sur :

- le plan stratégique, en apportant ses expertises et compétences dans les domaines, des méthodes et moyens d'évaluations (ex ante et ex post), de la communication (rapports d'activités, plaquettes et documents de communication, site Internet du FFEM) ;
- le plan opérationnel, en consolidant ses appuis et contributions aux projets avec le CEFEB et les départements opérationnels (introduction des thématiques et activités du FFEM dans les documents d'orientation sectoriels ou géographiques, synergies avec les instruments financiers).



LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 - Commentaires sur les réalisations des engagements 2005-2006 par domaine et par région – histogrammes
- Annexe 2 - Zones d'interventions géographiques
- Annexe 3 - Stratégie de communication - principales actions de communication en 2005 et 2006
- Annexe 4 - Ressources – Emplois financiers pour 2007-2008
- Annexe 5 - FFEM et collectivités d'Outre-mer françaises
- Annexe 6 - Organigramme du secrétariat du FFEM

ANNEXE 1

Commentaires sur les réalisations d'engagements 2005-2006 et histogrammes objectifs/réalisations

Ils sont basés sur les hypothèses suivantes :

- les engagements considérés sur les exercices 2005-2006 sont constitués par tous les engagements approuvés aux comités de pilotage de 2005, et 2006 et diminués des annulations,
- les objectifs d'engagements sont calculés à partir des objectifs quantifiés par domaine (biodiversité, changements climatiques, eaux internationales, mixtes entre effet de serre et biodiversité, nouvelle fenêtre c'est-à-dire polluants organiques persistants (POP), désertification...) et par géographie, tels qu'ils ont été retenus au cadre de programmation stratégique du FFEM pour les exercices 2005-2006, compte tenu des ressources de ces exercices.

Le montant correspondant aux objectifs de projets est estimé au début de l'exercice 2005 à 40 millions d'euros sur 2 ans.

Les tableaux et histogrammes en annexe permettent de comparer pour les périodes d'exercices les engagements de projets avec les objectifs par domaine d'intervention et par géographie exprimés en milliers d'euros.

Globalement, les montants engagés ont été de 38,31 millions d'euros. Les engagements annuels de projets ont été de 21,28 millions d'euros en 2005 et 17,03 millions d'euros en 2006.

Le CPS 2005-2006 avait fixé des objectifs d'engagements en % de flux de projets. On obtient les tableaux suivants par géographie et par domaine (projets engagés).

TABLEAU 1
(100 % correspondent à la capacité d'engagement théorique maximale
de 40 millions d'euros sur 2005-2006)

	A1 = Objectifs en %	B1 = Résultats en %	C1 = B1/A1 = Taux d'atteinte des objectifs en %
Afrique	40	59	148
Méditerranée	17	17	100
Amérique latine / Caraïbes	10	6	60
Asie / Pacifique	18	9	50
Europe de l'Est	15	5	33
TOTAL	100	96	96 (moyen)

Sur le plan géographique, les taux d'atteinte des objectifs sont largement dépassés pour l'Afrique subsaharienne et satisfaisants pour la Méditerranée. Il n'est pas atteint en Amérique latine / Caraïbes et Asie / Pacifique.

En Europe de l'Est le taux d'atteinte est faible et cela est lié à la difficulté de montage de bons projets de changements climatiques.

TABLEAU 2
(100 % correspondent à la capacité d'engagement théorique maximale
de 40 millions d'euros sur 2005-2006)

	A1 = Objectifs en %	B1 = Résultats en %	C1 = B1/A1 = Taux d'atteinte des objectifs en %
Biodiversité	36	38	106
Changements Climatiques	35	26	74
Eaux Internationales	20	10	50
Mixte (Biodiversité-Effet de serre)	5	13	260
POP-Dégradation des terres	4	10	250
TOTAL	100	96	96 (moyen)

ANNEXE 1

Sur le plan des domaines, les objectifs 2005-2006 ont été diversement atteints.

L'objectif biodiversité, 36 %, a été largement dépassé : 38 %, réalisés

L'objectif Changements Climatiques, 35 %, n'a pas été atteint : 26 %, réalisés ;

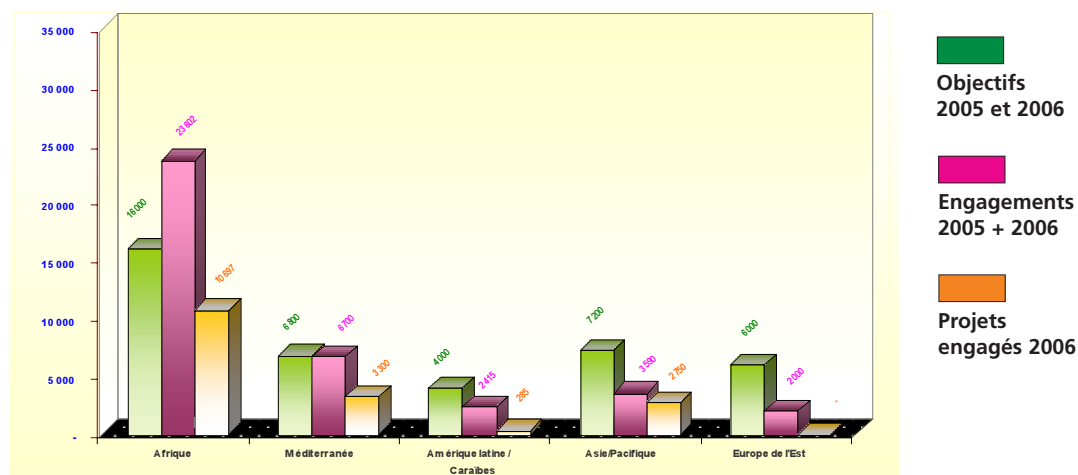
L'objectif Eaux Internationales, 20 %, n'a pas été atteint : 10 % réalisés.

L'objectif "mixte", 5 %, a été largement dépassé : 13 % réalisés ; les 5 projets mixtes concernent essentiellement des projets à dominante biodiversité, dont 3 en Afrique subsaharienne.

Conclusion principale : il n'a pas été possible d'atteindre à la fois les 6 objectifs géographiques et les 6 objectifs thématiques.

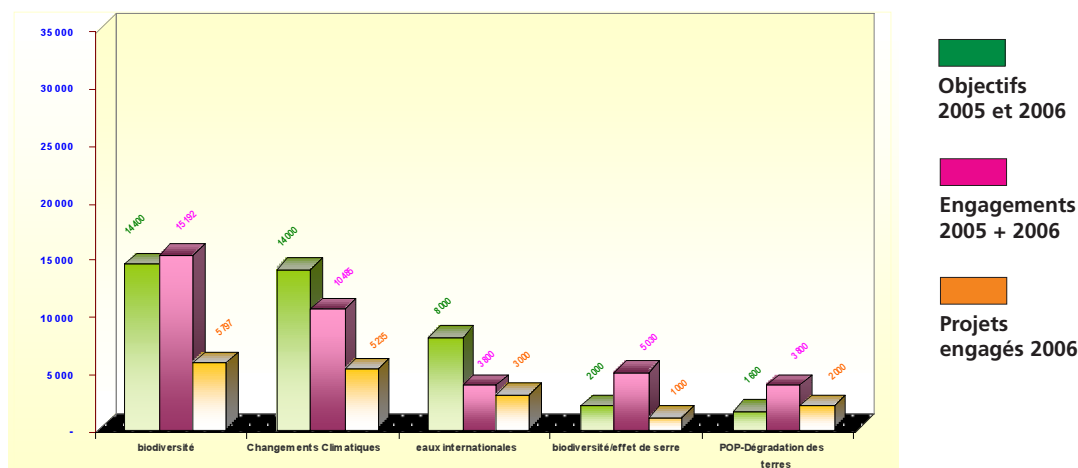
Comparaison des engagements réalisés de projets en 2005-2006
avec les objectifs par RÉGION d'intervention en K euros

	Afrique	Méditerranée	Amérique latine / Caraïbes	Asie / Pacifique	Europe de l'Est	total K d'euros
Objectifs 2005 et 2006	16 000	6 800	4 000	7 200	6 000	40 000
Engagements 2005+2006	23 602	6 700	2 415	3 590	2 000	38 307
Projets engagés 2006	10 697	3 300	285	2 750	-	17 032



Comparaison des engagements réalisés de projets en 2005-2006
avec les objectifs par DOMAINE d'intervention en K euros

	Biodiversité	Changements climatiques	Eaux internationales	Biodiversité/effet de serre	POP-Dégradation des terres	Total K d'euros
Objectifs 2005 et 2006	14 400	14 000	8 000	2 000	1 600	40 000
Engagements 2005+2006	15 192	10 485	3 800	5 030	3 800	38 307
Projets engagés 2006	5 797	5 235	3 000	1 000	2 000	17 032



ANNEXE 2

Pays d'intervention du FFEM

Pays les moins avancés	Pays à faible revenu (RNB par habitant <\$825 en 2004)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche inférieure (RNB par habitant \$826 \$3 255 en 2004)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche supérieure (RNB par habitant \$3 256 \$10 065 en 2004)
Afghanistan Angola Bangladesh Bénin Bhoutan Burkina Faso Burundi Cambodge Cap Vert Centrafricaine, Rép. Comores Congo, Rép. dém. Djibouti Érythrée Ethiopie Gambie Guinée Guinée équatoriale Guinée-Bissau Haïti Kiribati Laos Lesotho Liberia Madagascar Malawi Maldives Mali Mauritanie Mozambique Myanmar Népal Niger Ouganda Rwanda Salomon, Iles Samoa Sao Tomé et Principe Sénégal Sierra Leone Somalie Soudan Tanzanie Tchad Timor-Leste Togo Tuvalu Vanuatu Yémen Zambie	Cameroun Congo, Rép. Corée, Rép. Dém. Côte d'Ivoire Ghana Inde Kenya Kyrghize, Rép. Moldova Mongolie Nicaragua Nigeria Ouzbékistan Pakistan Papouasie-Nouvelle-Guinée Tadjikistan Viet Nam Zimbabwe	Albanie Algérie Arménie Azerbaïdjan Biélorus Bolivie Bosnie-Herzégovine Brésil Chine Colombie Cuba Dominicaine, Rép. Egypte El Salvador Equateur Fidj Géorgie Guatemala Guyana Honduras Indonésie Irak Iran Jamaïque Jordanie Kazakhstan Macédoine, ex-République yougoslave de Maroc Marshall, Iles Micronésie, Etats Fédérés Namibie Niue Paraguay Pérou Philippines Serbie et Monténégro Sri Lanka Suriname Swaziland Syrie Thaïlande ■ Tokelau Tonga Tunisie Turkmenistan Ukraine ■ Wallis & Futuna Zones sous admin. palestinienne	Afrique du Sud ■ Anguilla Antigua et Barbuda Arabie Saoudite (1) Argentine Barbades Belize Botswana Chili ■ Cook, Iles Costa Rica Croatie Dominique Gabon Grenade Liban Libye Malaisie Maurice Mayotte Mexique ■ Montserrat ■ Nauru Oman Palau Panama Seychelles Ste Lucie ■ Ste-Hélène St-Kitts et Nevis St-Vincent et Grenadines Trinité et Tobago ■ Turks et Caïques, Iles Turquie Uruguay Venezuela

■ Territoire.

(1) L'Arabie Saoudite a passé le seuil de Pays à haut revenu en 2004. En accord avec les règles du CAD concernant la révision de la Liste des bénéficiaires de l'APD, elle ne fera plus partie de cette Liste si elle reste un Pays à haut revenu en 2005 et 2006. Les recettes d'APD nette des pays membres du CAD vers l'Arabie Saoudite étaient de USD 9,9 millions en 2003 et USD 9 millions en 2004.

ANNEXE 3

Stratégie de communication du FFEM

Orientations stratégiques de la communication du FFEM pour la période 2007-2008

Le FFEM est devenu au bout de dix années un instrument majeur de la coopération et du développement dans les domaines de l'environnement mondial.

Les orientations suivantes s'inscrivent dans l'évolution de la stratégie de communication du FFEM élaborée lors du précédent CPS.

I. Développer la communication du FFEM

• Pourquoi une stratégie de communication ?

Le FFEM doit pouvoir :

- ✓ mieux faire connaître ses expériences et ses activités dans les domaines de la production des biens publics mondiaux et de l'environnement mondial,
- ✓ montrer son rôle et son utilité dans l'aide publique au développement,
- ✓ contribuer à l'image écologique de la France.

• La communication : un axe stratégique essentiel du FFEM

Elle est intimement associée à la mission même du FFEM, en particulier la promotion de l'innovation et la reproductibilité des actions qu'il finance.

- **Par le passé**, la question de la communication du FFEM a été abordée dans les déclarations et documents suivants :
 - ✓ le rapport d'audit stratégique du FFEM daté d'avril 2002,
 - ✓ les réunions interministérielles de Matignon de mars 2003 et 2004,
 - ✓ le cadre de programmation stratégique du FFEM 2004-2005,
 - ✓ plus globalement, l'examen par le CAD/OCDE des politiques et programmes de la France en matière de coopération et de développement a souligné les besoins de capitalisation interinstitutionnelle du savoir et la valorisation de l'expérience française ainsi que la nécessité d'amplifier les efforts de communication.

La communication du FFEM s'inscrit donc dans la politique de coopération et de développement de la France.

- **Bilan des actions du FFEM** : l'annexe ci-dessous présente les principales activités de communication réalisées en 2005 et 2006 : événements, rapports, publications...
- **Le rapport de l'évaluation opérationnelle du FFEM** daté de mars 2006 et portant sur la période 2003-2006 indique une amélioration de la visibilité du FFEM depuis la précédente période 1998-2002 ; il souligne les efforts à poursuivre et le lien entre communication et capitalisation : en effet, la communication du FFEM doit être nourrie de la capitalisation de ses expériences.
- **Une stratégie de communication adaptée aux moyens du FFEM**
 - ✓ La stratégie de communication du FFEM doit être proportionnée à la taille et aux moyens du Fonds, qui sont limités.

- ✓ Ses ressources limitées, conformes à la structure légère du secrétariat du Fonds, soulignent l'importance cruciale de l'engagement des membres du comité de pilotage et du comité scientifique et technique en matière de communication : le développement de la communication suppose une implication et une appropriation plus fortes des partenaires du FFEM.
- ✓ Ainsi que la rationalisation de la mise en œuvre d'actions de communication mieux ciblées.

La communication du FFEM repose sur trois piliers: d'une part sur l'activité déployée par le secrétariat, d'autre part, sur la contribution du comité scientifique et technique et, enfin, sur l'engagement propre des institutions-membres du FFEM. Compte tenu du choix fait en faveur d'une structure administrative interministérielle réduite pour le FFEM, ce dernier pilier est la condition première d'une communication démultipliée et efficace.

II. Définir les cibles de la communication du FFEM

La communication du FFEM vise les cibles suivantes à atteindre avec des stratégies et vecteurs de communication différents.

- **la Présidence de la République et les services du Premier ministre :**
 - ✓ le secrétariat veille à une transmission systématique de l'information sur les stratégies thématiques et projets du FFEM ;
 - ✓ les membres du comité de pilotage s'attachent à réserver au FFEM la place qui est la sienne dans les communications et stratégies environnementales du Président de la République et du Gouvernement.
- **l'administration française centrale et déconcentrée :**
 - ✓ les membres du comité de pilotage poursuivent les actions de sensibilisation des représentations françaises à l'étranger et associent celles-ci à l'instruction et au suivi des projets.
- **les institutions multilatérales homologues (FEM, BM, PNUD, PNUE, BERD, BEI, BAfD...) :**
 - ✓ les membres du comité de pilotage recherchent, dans la mesure du possible, des partenariats avec les institutions multilatérales intervenant dans le domaine de l'environnement ;
 - ✓ le secrétariat échange son expérience avec ces institutions.
- **les milieux scientifiques dans le domaine de l'environnement :**
 - ✓ le secrétariat du FFEM participe à la représentation de l'action de la France aux principales réunions dans le domaine de l'environnement. Il veille également à une large diffusion de son expérience auprès des milieux scientifiques concernés.
- **les acteurs de la société civile (ONG, entreprises publiques et privées, collectivités territoriales, du Nord et du Sud) :**
 - ✓ le Fonds associera les ONG à l'évaluation de ses projets dans le respect des règles d'indépendance ;
 - ✓ autant que possible, les membres du comité de pilotage veilleront à associer les ONG à la mise en œuvre des projets du FFEM ;
 - ✓ le Fonds s'attachera à promouvoir ses activités en partenariat avec les entreprises françaises et des pays du Sud ;
 - ✓ les collectivités territoriales du Nord et du Sud sont des acteurs de plus en plus présents dans le domaine de l'environnement et du développement, le Fonds soutiendra les partenariats avec elles en particulier dans les programmes ou projets régionaux mobilisant les collectivités d'Outre-mer françaises.

- le grand public :
 - ✓ le site internet du Fonds, - ffem.fr - a été rénové, il convient de renforcer son accessibilité et d'assurer sa mise à jour régulière ;
 - ✓ les membres du comité de pilotage chercheront à sensibiliser systématiquement les médias aux projets mis en œuvre par le FFEM, en particulier, lors des déplacements à l'étranger du Président de la République ou de membres du Gouvernement ;
 - ✓ l'appropriation des projets par les populations concernées (conformément aux critères d'éligibilité) passe par une bonne information locale des résultats et des impacts des projets ; le Fonds veillera à ce que ce niveau de communication soit intégré dans les projets qu'il cofinance.

III. Promouvoir des actions de communication précises

Pour atteindre ses cibles le FFEM engagera les six actions suivantes :

- **Mettre au point un circuit de diffusion simple et systématique de l'information à destination de l'extérieur**
 - ✓ Le secrétariat et les institutions-membres identifieront les interlocuteurs-cibles afin de dresser les listes de diffusion, et préciser les circuits d'information.
 - ✓ Il sera procédé à la diffusion de communiqués de presse, et on recherchera à connaître comment ceux-ci sont valorisés.
 - ✓ Une réflexion sur la charte graphique sera engagée.
- **Développer la visibilité du FFEM sur Internet**
 - ✓ Il sera procédé à une amélioration du contenu du site existant: valorisation de bibliothèque de projets, traduction en anglais, accessibilité, mise à jour.
 - ✓ Un travail sur le référencement, mise en place de liens et diffusion en ligne de l'actualité depuis les sites des IM sera également engagé.
- **Développer la communication sur les projets, par les projets**
 - ✓ Il conviendra de préciser les attentes de la communication dans les projets et par les projets.
 - ✓ Un Prix FFEM "petites initiatives", et des partenariats media seront engagés.
- **Cibler la présence événementielle du FFEM**
 - ✓ Le FFEM participera de manière active et sélective à des événements parallèles ou à des séminaires spécifiques lors des conférences internationales (fora mondiaux de l'environnement, de la biodiversité, de l'eau, des forêts ...), ou des conférences des parties des grandes conventions (climat, biodiversité, désertification...).
 - ✓ On réalisera des événements "FFEM" réguliers centrés sur la capitalisation : à l'attention des institutions homologues, des milieux scientifiques et des ONG, le FFEM organisera, sous pilotage du CST ou d'institutions-membres des séminaires de capitalisation/diffusion des enseignements tirés du portefeuille du FFEM.
 - ✓ Lorsque l'occasion se présente, le Fonds contribuera au financement de supports à impact médiatique fort (expo...).
- **Positionner le FFEM comme interlocuteur de l'environnement mondial de premier plan**
 - ✓ Les membres du secrétariat, du comité scientifique et technique, des institutions-membres s'efforceront de signer des articles dans les médias au nom du FFEM.
 - ✓ Il sera rédigé des "position papers" sectoriels ou sous-sectoriels, suite aux synthèses des post-évaluations (c.f. recommandation audit).
 - ✓ Le Fonds poursuivra la publication de documents (plaquettes, rapports d'activités, documents d'information générale ou spécifique) sur l'expérience du FFEM et développera la diffusion des supports existants.
- **Mesurer l'impact de la stratégie de communication du FFEM**
 - ✓ Chaque action de communication réalisée par le Fonds devra préciser, dans la mesure du possible, les indicateurs de mesure d'impacts de la communication entreprise.

Stratégie de communication du FFEM : orientations pour 2007-2008

<i>Mobilisation du Secrétariat général :</i>	<i>Mobilisation des IM :</i>
⇒ Mettre au point un circuit de diffusion simple et systématique de l'information à destination de l'extérieur	
Identifier un responsable communication clairement identifiable depuis l'extérieur • <i>a priori le Secrétaire général</i> Répartition des tâches de communication en interne Mise en place d'un planning des actions de communication	Cultiver le "réflexe FFEM" • lors de tenues d'événements, contributions, presse... • sensibiliser dans les IM les interlocuteurs "phares"
Elaborer des registres de contacts facilement exploitables (format Excel) : • contacts institutionnels • contacts presse • correspondants dans les IM • correspondants environnement dans les ambassades... • exploiter l'annuaire de l'administration http://annuaire.ader.gouv.fr/	Identifier clairement dans toutes les IM : • les interlocuteurs communication ✓ pour mise en ligne de l'actualité du FFEM ✓ pour opérations ou travaux ponctuels (graphisme...) • la chaîne de diffusion de l'information en fonction des cibles
Diffuser un communiqué de presse au lancement et à la clôture de chaque projet : • <i>mettre au point un modèle de communiqué de presse facilement exploitable</i> • <i>présence du logo FFEM</i> • <i>diffusion large auprès des listes de contacts</i>	Faire diffuser les communiqués de presse par les services de presse de l'IM, et de façon plus large, en interne et vers la hiérarchie, lorsque l'IM est porteuse de projet. • <i>dans la convention, inclure une clause de communication pour les IM porteuses de projets.</i>
Tenue du <i>Press book</i>. Mise en ligne des articles dont la diffusion est autorisée.	Faire revenir vers le FFEM les articles de presse le mentionnant.
Reprendre la Charte graphique du FFEM • <i>recenser les modèles de documents nécessaires</i> • <i>unifier la présentation des publications (CPS, Rapport annuel, fiches techniques...)</i> • <i>minimiser les coûts</i>	

⇒ Développer la visibilité du FFEM sur Internet	
Mise en valeur de la "bibliothèque de projets" virtuelle en ligne sur le site du FFEM : • <i>présentation sous forme de dossier-projet</i> • <i>joindre à la fiche-projet et aux liens relatifs au projet les communiqués de presse de début et de fin de projet et les éventuelles plaquettes relatives au projet.</i> • <i>affiner le mode de recherche dans le temps (fourchette de dates) ?</i> • <i>faire connaître l'existence de cette bibliothèque de projets</i>	Références au site du FFEM sur les sites des IM : • <u>Liens</u> : <i>Faire figurer un ou plusieurs lien(s) visible(s) de redirection vers le site du FFEM dans les sites des IM, si possible incluant le logo.</i> • <u>Informations permanentes</u> : <i>mise en ligne d'un court texte de présentation du FFEM +lien dans une rubrique adéquate (voir au cas par cas).</i> • <u>Informations ponctuelles</u> : <i>mise en ligne de liens dirigeant vers les communiqués de presse du FFEM, infos FFEM dans rubriques "actualités"...</i> • <u>Publications</u> : <i>mise en ligne de liens dirigeant vers le rapport annuel et les publications pertinentes du FFEM</i>
Améliorer le référencement du site du FFEM sur les moteurs de recherche (cf. livre blanc du référencement)	Veiller dans la mesure du possible à : • <i>établir un lien html à chaque mention du FFEM</i> • <i>renvoyer vers les pages adéquates du site du FFEM plutôt que de mettre directement en ligne les documents.</i>
⇒ S'appuyer sur les synergies entre IM et Secrétariat général lors de l'instruction des projets	
Réduire le temps passé par le Secrétariat sur le traitement des projets, au profit d'actions de communication, capitalisation (cf. recommandations audit). • <i>notamment, réduire au maximum le temps passé sur le reformatage des fiches, à qualité égale d'instruction des projets.</i>	Les IM doivent être attentives à la qualité des fiches techniques présentées au Secrétariat, notamment en matière de formatage.
⇒ Développer la communication sur les projets, par les projets	
Suite à l'ajout d'une clause de communication sur projet dans le modèle de convention de financement, rechercher son optimisation. • le bénéficiaire ✓ s'engage à communiquer sur le projet et à citer systématiquement le FFEM dans ses opérations de communication ✓ autorise le FFEM à citer le projet dans ses propres opérations de communication	Engager une réflexion sur les attentes du FFEM en termes de production par les bénéficiaires de supports de communication.
Poursuivre la publication de plaquettes présentant les projets emblématiques du FFEM et leurs résultats. L'élargir à l'ensemble des domaines d'interventions du FFEM.	
Lancer un "prix FFEM" récompensant un ou plusieurs projet(s) emblématique(s) choisi(s) parmi les projets financés par le FFEM dans le cadre du programme "Petites initiatives". • <i>partenariat avec un magazine spécialisé (Géo, Terre sauvage...)</i> • <i>remise solennelle du prix</i>	

⇒ Cibler la présence événementielle du FFEM	
Cibler les side events mettant en valeur le FFEM et lui assurant une visibilité importante. • <i>concentrer l'action dans ce domaine à un (ou deux) événement(s) par an.</i>	Assurer la visibilité du FFEM lors des événements pertinents organisés par les IM.
Organiser une synthèse régulière sectorielle voire sous-sectorielle des post-évaluations. • <i>restitution, débats, définition de positions...</i>	Mettre à profit les déplacements de ministres afin de médiatiser la signature des conventions.
Lorsque l'occasion se présente, financer prioritairement des supports de communication recyclables et à fort impact médiatique • <i>expositions...</i>	
⇒ Positionner le FFEM comme interlocuteur de premier plan dans le domaine de l'environnement mondial et des biens publics mondiaux.	
Signer des articles au nom du FFEM (membres du secrétariat, CST ...)	Saisir les opportunités de donner la parole au FFEM sur les sujets pertinents.
Rédiger des Position papers sectoriels ou sous-sectoriels, suite aux synthèses des post-évaluations (cf. recommandation audit)	
Capitaliser sur les post-évaluations : • <i>diffuser un communiqué de presse mettant en avant les principales données exploitables, en lien avec le CST.</i>	
Poursuivre la diffusion des papiers et documents existants	Mise en ligne de liens vers les publications du FFEM
⇒ Mesurer l'impact de la stratégie de communication du FFEM	
Fixer des objectifs et des indicateurs en matière de communication • <i>présence du FFEM sur Internet</i> • <i>mesure de fréquentation du site</i> • <i>développement de liens sur les pages des IM</i> • <i>diffusion systématique de communiqués de presse pré et post réalisation</i> • <i>citations du FFEM dans la presse</i> • ...	
⇒ Mobilisation du CST	
Développer un "réflexe FFEM"	
Signer des articles au nom du CST, ou en tant que membre du CST	
S'impliquer dans les post-évaluations des projets ; diffuser les informations tirées des post-évaluations	
Intervenir lors "d'événements FFEM"	

COMPLÉMENT : PRINCIPALES ACTIONS DE COMMUNICATION EN 2005 ET 2006

A. Année 2005

Dans le cadre de la stratégie de communication du FFEM du cadre de programmation stratégique 2005-2006 nous citerons les événements et productions notoires suivants relatifs à des projets ou actions conduits par le FFEM en 2005 :

• Général

- ✓ rapport annuel d'activités 2004 du FFEM
- ✓ cadre de programmation stratégique 2005 – 2006
- ✓ site Internet : www.ffem.fr ou www.ffem.net

• Biodiversité

Evénements

- ✓ Conférence "Biodiversité : science et gouvernance" à Paris en janvier : animation par le FFEM/CST de l'atelier sur la recherche
- ✓ Exposition itinérante "Biodiversité Humanité nos vies sont liées" diffusée dans 60 points d'exposition dans 40 pays, dont l'ONU à New York dans le cadre de la semaine du Développement Durable en juin 2005 et sur les grilles du Quai d'Orsay

Produits

- ✓ Affiche "le Fonds français pour l'environnement mondial et la biodiversité" pour la Conférence de Paris (janvier 2005) "Biodiversité : science et gouvernance", en français et en anglais
- ✓ 2^{ème} édition de la plaquette "FFEM et la biodiversité", 28 pages anglais et français
- ✓ Plaquette conjointe (48 pages) AFD-FFEM sur la biodiversité dans la série "paroles d'acteurs"
- ✓ Plaquette : "la coopération franco-malgache pour l'environnement 2005", fascicule préparé par l'Ambassade de France à Madagascar
- ✓ Plaquette "Jalé Ecolodge Ao Fim da Estrada" plaquette publiée par l'ONG MAPARA en portugais suite au soutien du FFEM à la mise en place d'une base d'observation des tortues à Sao Tomé et Principe
- ✓ Plaquette "Yungas transformando la neblina en desarrollo sustentable" en espagnol par le "proyecto Alto Bermejo en Argentina". Information sur le projet soutenu par le FFEM pour la préservation des écosystèmes de montagne en Argentine
- ✓ Plaquette du projet "Tyre coast nature reserve" - MedWetCoast - en arabe et en anglais, au Liban. Information touristique sur le projet soutenu par le FFEM à Tyr sur un support d'information largement diffusé au Liban (300 000 ex. : aéroports, hôtels, sites touristiques, ...)
- ✓ Plaquette et livre sur les tortues en Afrique centrale. Diffusion des informations collectées par le projet soutenu par le FFEM sur les populations de tortues en Afrique Centrale
- ✓ Article publié dans la Revue d'Ecologie (revue classée parmi les meilleures sur le plan mondial) : "Un demi-millénaire d'évolution de la faune de vertébrés de l'Ile de Coco – Costa Rica" par un chercheur de l'INRA (gestion des populations invasives) et de Fundacion Amigos de la Isla del Coco (FAICO), bénéficiaire d'un financement FFEM et citant largement le FFEM

- ✓ Embouchure de la Moulouya - Plaquette d'information du public suite à l'approbation du plan de gestion de la réserve par les autorités marocaines.

• Changements climatiques

Evénements

- ✓ Lafarge-Maroc : enregistrement par le comité exécutif du MDP du projet éolien de Tétouan avec l'appui du FFEM (ligne FAAEC) en septembre
- ✓ Signature d'un accord de coopération franco-lituanien dans le domaine de l'environnement et du développement durable entre les ministres chargés de l'environnement à Paris en octobre : cet accord émane du 3^{ème} volet du projet "bois-énergie" financé par le FFEM
- ✓ Chine : présentation des programmes de coopération sur l'efficacité énergétique dans le bâtiment soutenus par le FFEM à Pékin en octobre à l'occasion de la venue d'une délégation de 200 architectes et professionnels du bâtiment français (mission organisée par le Groupe Philips)
- ✓ Financement du 3^{ème} séminaire international sur l'agriculture de conservation – Nairobi (3/5 octobre 2005).

Produits

- ✓ Plaquette "Electrification rurale décentralisée au Maroc" en français et anglais
- ✓ Plaquette "Efficacité énergétique au Liban" en français et arabe
- ✓ Film (10 minutes) sur le projet d'éoliennes de Tétouan par Lafarge Maroc et allocution radio-phonique (France Musique) et télévisuelle (1^{ère} chaîne du Maroc) du responsable du secrétariat du FFEM sur les crédits carbone MDP générés par ce projet
- ✓ Plaquette "FFEM et les changements climatiques" en anglais et français
- ✓ Poster "Le Fonds français pour l'environnement mondial et les changements climatiques" pour la COP 11 de Montréal en français et en anglais
- ✓ Plaquette "La France partenaire international dans les changements climatiques" pour la COP 11 de Montréal en français et anglais.

• Eaux internationales

Evénements

- ✓ Conférence euro-africaine "eau et territoires" à Paris en mars ; présentation du projet de traitement biologique des haldes de minerais cobaltifères (Ouganda) cofinancé par le FFEM
- ✓ Participation à la 3^{ème} conférence bisannuelle sur les eaux internationales - Salvador da Bahia - Brésil – en juin, organisée par le FEM, la Banque mondiale, le PNUE et le PNUD.

Produits

- ✓ Edition de l'étude "Définition d'un cadre conceptuel et de critères d'évaluation des projets eaux internationales du FFEM".

• Ozone

Evénements

- ✓ Séminaire des correspondants ozone d'Afrique en Tanzanie, en septembre : présentation de la stratégie ozone du FFEM
- ✓ Séminaire avec les correspondants ozone Afrique de l'ouest, à Nouakchott, en avril : idem.

B. Année 2006

Dans le cadre de la stratégie de communication du FFEM du cadre de programmation stratégique 2005-2006, les événements et productions notoires suivants relatifs à des projets ou actions ont été conduits par le FFEM en 2006.

Général

Site Internet : www.ffem.fr

Référencement du site du FFEM par les sites :
www.annuaires-environnement.com

www.actu-environnement.com
www.frequenceterre.com/annuaire-nature-environnement/
www.annuaire-web-france.com/annuaire-sciences-environnement.php
www.recy.net
www.big-annuaire.com/environnement
www.jvprospectives.com/environnement (annuaire des éco-acteurs)
Annuaire.francecity.com (catégorie environnement)

www.cehoo.com (annuaire de l'environnement et de la nature)
Annuaire.yagoort.org (catégorie environnement)

www.big-annuaire.com/environnement

Liens avec le MINEFI :

http://www.minefi.gouv.fr/directions_services/dgtpe/aide_developpement.htm
http://www.minefi.gouv.fr/themes/europe_international/aide_dev/index.htm

- ✓ Rapport annuel FFEM 2005 (juin 2006)
- ✓ 3^{ème} Assemblée générale du FEM au Cap (République d'Afrique du Sud) (août 2006) :
 - discours de M. Ramon Fernandez Président du Comité de pilotage du FFEM
 - événement parallèle organisé par le FFEM en partenariat avec SANPARKS (South African National Park Board) et WWF South Africa présentant les résultats du projet "Table Mountain National Park" cofinancé par le FEM, le FFEM et SANPARKS
- ✓ Le guide des financeurs à l'international d'Entreprise Rhône-Alpes International (erai), édition 2005, publiée en 2006 : citation du FFEM
- ✓ Université d'Auvergne : présentation du FFEM et de ses activités au sein du Master professionnel "Développement durable dans les pays en développement et en transition" du Centre d'Etude et de Recherche sur le Développement International (CERDI).

• Biodiversité

Evénements

- ✓ Conférence de Paris "Biodiversité et coopération européenne" septembre: exposition "Humanité Biodiversité nos vies sont liées" avec la Fondation Noë Conservation.
- ✓ 8^{ème} Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la Diversité biologique à Curitiba au Brésil, en février :
 - stand français pris en charge par le FFEM et l'Institut français de la biodiversité, présentant l'exposition ci-dessus,
 - participation de représentants du projet de Parc Naturel Régional en Patagonie chilienne au Forum des autorités locales sur la biodiversité organisé par l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) en marge de la conférence.
- ✓ Signature d'un protocole d'accord entre le Ministre français de l'Economie et des Finances Thierry Breton, le Directeur Général de l'AFD Jean-Michel Sévérino, le Ministre de l'Economie Forestière des eaux de la pêche et des parcs nationaux Emile Doumba et la représentante de l'Unesco Robertine Raonimahary, le 13 avril 2006 de la convention de dons du projet "appui à la conservation de la biodiversité et au développement du secteur protégé de la réserve forestière de Lomako" CAWFI en marge de la réunion des ministres de la zone franc à Libreville en avril 2006.
- ✓ Séminaire International – Gestion concertée des ressources naturelles (GECOREV – Université Versailles Saint Quentin (26, 27, 28 juin 2006) – Financement FFEM.
- ✓ Rencontre "Afrique, un pacte entre l'homme et la nature" à l'occasion de la sortie du numéro hors série Afrique de Terre Sauvage (édité en 67 000 exemplaires), et organisée par WWF, Terre Sauvage, AFD et FFEM.

Publications

- ✓ Atlas des zones naturelles sensibles – Littoral du Cap Bon en Tunisie. Projet MedWet Coast (500 exemplaires)
- ✓ Dépliant “Reserva de la Biosfera de las Yungas” en Argentine, projet cofinancé par le FFEM
- ✓ Journal “Libération” daté du 26-27 août - article sur “le lamantin, espèce laminée” en Casamance au Sénégal et daté du 21 septembre
- ✓ Article sur “Anjozorobe, prend son écotourisme en main”, à Madagascar, citations du FFEM (projets du programme de petites initiatives)
- ✓ Article “L’Union Européenne en pratique : une coopération bilatérale franco-hongroise pour la biodiversité” concernant le projet “Réseau de Fondations pour la biodiversité” en Hongrie publié en septembre 2006 dans la revue “Zones humides info”
- ✓ Numéro Hors Série Afrique de Terre Sauvage, publié à partir de décembre durant 5 mois, en partenariat avec le WWF et l’AFD/FFEM ; il contiendra une trentaine de page sur des projets FFEM
- ✓ Revue n° 53 du 3ème trimestre 2006 “Zones humides Infos - Europe” de la Société nationale de protection de la nature : un article consacré à un projet FFEM en Hongrie sous le titre “L’Union européenne en pratique : une coopération bilatérale franco-hongroise pour la biodiversité”.

Autres

- ✓ Reportage sur le projet du parc de Quirimbas au Mozambique (AFD/FFEM), journal TV de France 3 du 20 septembre 2006
- ✓ Emission de télévision en direct, série Complément-Terre “développement économique et protection de la nature en Afrique : antagonisme ou complémentarité ?” sur la chaîne Direct-8. Paris décembre 2006.

• Changements climatiques

Evénements

- ✓ Représentation du FFEM au Asia Carbon Expo (stand avec AFD)
- ✓ Inauguration de la maison bioclimatique FFEM à Kaboul par le Ministre de l’Energie afghan et l’ambassadeur de France (19/09/2006)
- ✓ Participation du FFEM au Regional Workshop on Replacement Strategies of CFC Chillers in African Countries, 19-21 September 2006, Cairo, Egypt organisée par l’ONUDI, le FMPM et la GTZ
- ✓ Participation à la COP 12 UNFCCC de Nairobi et à 3 ateliers :
- ✓ l’expérience française en matière de MDP en Afrique avec le MAE et l’UE (le 9/11/2006),
- ✓ Africa assist avec l’AFD et la Banque mondiale (le 11/11/2006),
- ✓ Energie, Développement et Environnement avec l’IDDRI et l’AFD le 16/11/2006.
- ✓ Participation à la conférence “pauvreté, énergie et environnement” organisée par TERI (Bangalore décembre 2007) avec TEMASOL.

Publications

- ✓ Plaquette “L’AFD et le développement urbain” - citation du FFEM (projet d’agglomération de Cotonou)
- ✓ Plaquette “L’AFD et les changements climatiques” - citation du FFEM et présentation du projet Africa Assist
- ✓ Plaquette “L’AFD en Chine” - citation du FFEM et des projets “Efficacité énergétique et développement durable dans l’habitat” et “Programme d’appui au montage de projets MDP dans 4 provinces de l’Ouest de la Chine”
- ✓ Journal “20 minutes” article signé par M.J.M. Severino, citation du projet FFEM “efficacité énergétique en Chine”
- ✓ Journal “Métro” article signé de M.J.M. Severino, citation du FFEM
- ✓ Article “La construction en Chine” - Rapport annuel sur le développement durable de l’AFD et de l’IDDRI “Regards sur la terre”
- ✓ Dépêche AFP sur la signature de la convention du projet Chine MDP cité précédemment le 25 juillet

ANNEXE 3

- ✓ Brève dans Le Monde du 26 juillet sur la signature de la convention du projet Chine MDP cité précédemment
- ✓ Article dans Le Matin (Maroc) du 27 septembre sur le projet Fès au Maroc.

• Eaux internationales

Evénements

- ✓ Participation au forum mondial de l'eau de Mexico en mars : contributions plusieurs événements parallèles et au stand français.

Publications

- ✓ Plaquette "Paroles d'acteurs – l'Eau, des ressources et des hommes" publié par l'AFD, citations des activités du FFEM, mars.
- ✓ Trois DVD présentés par Océanium Dakar.

• Désertification

Evénements

- ✓ Forum International "Désertif'Actions" – Montpellier (21, 22, 23 sept. 2006) – Financement FFEM.

Publications

- ✓ Plaquette "Initiative Régionale Environnement Mondial et Lutte contre la Désertification en Afrique sahélienne" septembre ; projet cofinancé par le FFEM.

• Ozone

Evénements

- ✓ Présentation du FFEM et son rôle de gestionnaire des projets relatifs à l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone financés par la part bilatérale de la contribution française au Fonds multilatéral du protocole de Montréal à la du réseau des coordonnateurs ozone d'Asie du Sud et du Sud-est en Thaïlande, en mai
- ✓ Contribution à la 18^{ème} Réunion des parties au protocole de Montréal en Inde, en octobre.

ANNEXE 4

Ressources - Emplois financiers du FFEM 2007-2008

RESSOURCES-EMPLOIS 2007/2008 - 2009/2010 (EN EUROS)	
Dotations 1 ^{ère} et 2 ^{ème} conventions	134 155 135
Dotation 3 ^{ème} convention	67 000 000
Dotation 2007-2010	70 000 000
Total	271 155 135
Régulation 2002 (à déduire)	15 000 000
Total ressources dotations	256 155 135
Cumul des produits de trésorerie au 31/12/2006	20 508 658
TOTAL RESSOURCES (1)	276 663 793
EMPLOIS	
Engagements projets	158 729 520 ⁽¹⁾
Fonctionnements secrétariat	17 597 598 ⁽²⁾
Engagements, prestations spécifiques	7 475 193
TOTAL EMPLOI (2)	183 802 311
DISPONIBLE POUR 4 ANS (1)-(2)	92 861 482
(1) Ce montant tient compte des conventions achevées et dont le montant a été ramené au montant total décaissé. (2) ce montant sera ajusté en fonction de la réalisation 2006 qui sera corrélée de la clôture des comptes de l'AFD début 2007.	

DISPONIBLE POUR ENGAGEMENTS POUR 2 ANS : 2007-2008((1)-(2))/2 (budget de fonctionnement du secrétariat, prestations spécifiques et engagements projets)	46 430 741
--	------------

DISPONIBLE POUR ENGAGEMENTS PAR AN ((1)/(2))/4 (budget de fonctionnement du secrétariat, prestations spécifiques et engagements projets)	23 215 371
---	------------

ANNEXE 5

FFEM et Collectivités d'Outre-mer françaises

1. Le contexte

Le cadre de programmation stratégique 2005-2006 (page 18 § 8 "Infléchir ou renforcer les activités dans les zones géographiques et les domaines d'intervention") approuvé début 2005, précise que :

"L'intervention du Fonds est recentrée sur les seuls pays éligibles à l'APD tels que définis par le CAD de l'OCDE".

Dans l'annexe "Zones d'interventions géographiques du FFEM", au paragraphe 3.3. "Recommandations de zones géographiques d'intervention du FFEM", il est indiqué :

"Cas des collectivités en outre-mer françaises

A l'exception de Wallis et Futuna et de Mayotte, les collectivités françaises d'outre-mer ne sont pas éligibles à l'aide publique au développement, d'après les règles établies par le CAD de l'OCDE. Le FFEM appliquera ces critères.

*Il reste que la participation du FFEM au financement de projets régionaux d'environnement mondial, incluant des collectivités en outre-mer françaises, n'est pas contradictoire avec la stratégie du Fonds. Dans un souci de bon usage des deniers publics, il est donc décidé que les **projets régionaux financés par le FFEM peuvent bénéficier aux collectivités d'Outre-mer incluses dans les régions visées**, sous réserve que ce bénéfice n'excède pas 25 % de la contribution du Fonds".*

Par ailleurs, le Comité d'évaluation stratégique des "Sages" a recommandé en mars 2006 :

*"Les interventions hors de cette zone prioritaire doivent essentiellement répondre aux logiques thématiques prioritaires poursuivies par le Fonds. Toutefois, le Comité pense nécessaire de trouver les moyens **d'intégrer davantage l'outre-mer français**, ou au moins les collectivités non départementales (actuellement exclues de toute procédure nationale), à la zone d'intervention du FFEM".*

2. Etat des lieux

La situation des projets bénéficiant de financement FFEM, réalisés ou en cours, situés dans un espace proche des COM, est la suivante (EC : en cours ; I : en identification ; T : terminé).

La plus part de ces opérations n'ont quasiment pas entraîné de financement du FFEM vers l'Outre mer français.

Biodiversité et Eaux internationales

- **T** : MAYOTTE "Protection, gestion espaces naturels terrestres et marins"
- **EC** : PACIFIQUE SUD (11 pays) "Contribution à l'initiative régionale pour la protection des récifs coralliens dans le Pacifique Sud"
- **EC** : PACIFIQUE "Programmes de petites initiatives : opération cétacés Nouvelle Calédonie"
- **EC** : SEYCHELLES "Réhabilitation des espaces insulaires : éradication des espèces exotiques envahissantes et réintroduction d'espèces endémiques menacées"
- **EC** : CARAIBE ORIENTALE (6 pays) "Aires protégées et partage des avantages" dans les pays de la Caraïbe Orientale
- **EC** : CUBA "Renforcement du système national d'aires protégées à Cuba"
- **EC** : VANUATU "Préservation et utilisation de l'agro biodiversité des plantes à racines et tubercules"
- **EC** : GUYANA/ SURINAME "Utilisation durable des ressources forestière des Guyanes"
- **I** : OCEAN INDIEN OCCIDENTAL "Programme de conservation de la biodiversité marine et côtière dans l'océan indien occidental, création d'un réseau d'aires marines protégées"
- **I** : AFRIQUE DU SUD, COMORES, KENYA, MADAGASCAR, MAURICE, MOZAMBIQUE, SEYCHELLES, TANZANIE "Gestion des pêcheries du sud-ouest de l'Océan indien"

Effet de serre

- **T** : VANUATU "Electrification d'établissements scolaires et de centre de santé par systèmes photovoltaïques au Vanuatu"
- **T** : MAURICE "Centrale Bagasse-Charbon de Belle Vue se l'île Maurice"
- **I** : LA DOMINIQUE "Géothermie Caraïbes"

3. Les conclusions provisoires

Les problématiques de développement durable de l'outre-mer françaises et ses collectivités sont proches de celles des PIED (petits états insulaires en développement) avec, en particulier :

- les **vulnérabilités environnementales** : fragilités des écosystèmes terrestres (forestiers, agricoles (monocultures (canne à sucre), urbains) et marins, érosion des terres, pollutions terrigènes, risques sanitaires, biosécurité, montée des eaux, événements climatiques extrêmes (cyclones, tsunamis), risques sismiques ;
- les **besoins de croissance et de développement** économique et social dans des espaces limités, d'accès maritimes ou aériens, et avec des contraintes énergétiques (d'où la croissance des importations de charbon ou d'hydrocarbures et la nécessaire promotion des énergies renouvelables (éolien, biomasse, solaire, géothermique...)) ;
- les nouveaux **défis sociaux** : croissance démographique, clivage entre populations, migrations ;
- des fragilités sur le plan politique.

Ces contraintes sont en partie celles des COM. Cependant, ces derniers bénéficient d'atouts :

- les liens privilégiés avec la métropole avec des transferts de ressources élevées et le rattachement à l'espace européen avec le bénéfice de fonds européens importants ;
- l'existence de très grands espaces maritimes français où la France est souvent la principale puissance régionale à disposer des capacités institutionnelles, techniques et matérielles pour mettre en œuvre une gestion concertée de ces espaces à des fins de protection de la biodiversité et/ou de gestion des pêcheries, de contrôle des rejets en mer, de prévention des pollutions, ...
- l'existence d'importants espaces forestiers en Guyane ;
- le classement de certaines collectivités en "hotspots" par l'UICN (Caraïbes, Nouvelle Calédonie, Polynésie) ;
- la création de nouveaux Parcs nationaux en Guyane et à la Réunion ;
- des grandes potentialités touristiques ;
- un fort capital humain, scientifique, technique et économique.

Le croisement des ces problématiques et de l'ambition d'intégrer mieux l'outre mer français dans les activités du FFEM, conduit à proposer le soutien par le FFEM de projets régionaux. Dans ces projets, les COM devraient être parties prenantes, soit contributeurs et apporteurs de ressources intellectuelles, humaines, économiques, soit bénéficiaires des effets des dynamiques régionales générées par ces projets sur le plan scientifique, économiques, voire social et culturel.

4. Perspectives

Dans le cadre de la stratégie générale du FFEM en termes de finalité, d'objectifs et de méthodes, les pistes à privilégier pourraient être les suivantes.

Pour les domaines de la biodiversité et eaux internationales, promouvoir :

- la **gestion durable des forêts guyanaises avec capitalisation et diffusion régionale des savoirs et savoir-faire en matière de gestion des ressources, aurifères, de certification forestière, d'aires protégées terrestres**
- la **biodiversité marine : aires marines protégées,**
- la **gestion des pêcheries, connaissance des ressources et réglementation,**
- la **prévention des pollutions.**

ANNEXE 5

Pour le domaine des changements climatiques, promouvoir des activités sobres en énergie importée et anticiper les conséquences du réchauffement climatique :

- **l'efficacité énergétique dans tous les secteurs**
- **les énergies renouvelables : biomasse locale et géothermie particulièrement,**
- **l'adaptation aux changements climatiques : sur les infrastructures (côtières...), sur l'urbanisme et la construction, sur les agricultures locales.**

Pour le domaine des pollutions chimiques (polluants organiques persistants et ozone), promouvoir :

- **les activités industrielles, agricoles et hospitalières en cohérence avec la convention de Stockholm en particulier.**

Ces pistes conduiront à une plus grande mobilisation des expertises ou institutions scientifiques et techniques, ou des opérateurs privés et publics, ou des ONGs, situés dans les COM et donc à la nécessité de rapprochement du FFEM avec des entités comme COI, SPERP, CARSPAW, IFEMER, IRD, CIRAD, ANVAR, DIREN, ONF...

De plus, le réseau de l'AFD implanté dans chacune des 9 collectivités locales de l'outre mer peut contribuer à entretenir les partenariats envisagés avec les institutions scientifiques et techniques et avec des ONG locales.

L'affectation de 25 % des ressources du FFEM à des COM dans des projets régionaux offre des possibilités de liens avec les COM. Cette possibilité devra favoriser les cofinancements des COM.

ANNEXE 6

Organigramme du secrétariat du FFEM

Adresse :
FFEM/Agence Française de Développement
5 rue Roland Barthes – 75598 Paris cedex 12

Tél. : 33 (0) 1 53 44 42 42 - Fax : 33 (0) 1 53 44 32 48
Email : ffem@afd.fr
Web : www.ffem.net ou www.ffem.fr

Marc-Antoine MARTIN martinma@afd.fr	: Secrétaire général
Véronique LEFEBVRE lefebvrev@afd.fr	: Assistante coordinatrice
Philippe BOSSE bossep@afd.fr	: Changements climatiques
Julien CALAS calasj@afd.fr	: Biodiversité
Christophe DU CASTEL ducastelc@afd.fr	: Eaux internationales, dégradation des terres, forêts
Ghislain RIEB riebg@afd.fr	: Biodiversité, changements climatiques, POP
Laurence ALLIGBONNON alligbonnonl@afd.fr	: Affaires générales budgétaires / Suivi des conventions de financement Assistante d'ingénieurs
Elisabeth CARPENTIER carpentiere@afd.fr	: Affaires générales budgétaires / Suivi des décaissements Assistante d'ingénieurs
Denise PARMENTIER parmentierd@afd.fr	: Affaires générales et budgétaires
X...	: Communication
Béatrice VINCENT VINCENTB1@afd.fr	: Expert externe Protection de la couche d'ozone - Protocole de Montréal

FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS cedex 12

Tél. +33 1 53 44 42 42 - Fax +33 1 53 44 32 48

<http://www.ffem.net> - Courriel : ffem@afd.fr



Cette publication a été imprimée dans le respect de l'environnement
avec des encres végétales et sur papier FSC (gestion durable des forêts).